



l'enquête publique,
au cœur des projets

Avril 2021

Les enquêtes de voirie

à l'usage de tous les acteurs
de l'enquête publique

Hors série n° 2 - Collection thématique de la CNCE

Conçu et édité par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs

Les enquêtes de voirie

à l'usage de tous les acteurs de l'enquête publique

Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs
cnce
l'enquête publique,
au cœur des projets

Avril 2021

La CNCE est régulièrement interrogée par des commissaires enquêteurs ou par des communes sur les procédures d'enquêtes de voirie. Suite à un sondage qu'elle a effectué auprès de ses adhérents, il est possible d'estimer qu'en 2019, il y a eu environ 1200 enquêtes relevant de la voirie routière, soit environ 20% du total des enquêtes publiques (Chemins ruraux, voies communales ou routes départementales : enquêtes pour lesquelles le commissaire enquêteur est nommé par le maire ou par le président du conseil départemental).

Les enquêtes de voirie se distinguent par leur diversité et leurs particularités. Certaines, comme les chemins ruraux et les voies communales, sont organisées au niveau de la commune, d'autres, comme les voies départementales, par le département. Elles sont relativement courantes et particulièrement nombreuses. Mais il existe également d'autres enquêtes de voirie comme celles qui impliquent des procédures d'expropriation et sont donc organisées par les préfets.

Face à cette complexité, la CNCE a souhaité apporter une **aide aux commissaires enquêteurs, mais aussi aux différents acteurs de l'enquête publique, dont les élus** : ils trouveront dans cet ouvrage des **réponses aux questions qu'ils peuvent se poser** sur l'organisation de ces enquêtes et sur le contexte juridique dans lequel elles s'inscrivent.

SUPPORT PAPIER

25 € + 5€ frais d'envoi

tarif préférentiel adhérents CNCE : 20€ net

SUPPORT NUMÉRIQUE *

20 € net

tarif préférentiel adhérents CNCE : 10€

- * INFORMATION SUR LA VERSION NUMÉRIQUE : à commander sur le site internet de la CNCE uniquement. **Règlement par carte bancaire ou compte paypal.** Une fois acheté, l'ouvrage est consultable en ligne autant de fois que souhaité, mais il n'est pas téléchargeable et ne peut être imprimé in extenso. L'accès de lecture est géré par l'outil «Fliphtml5». Un tutoriel est disponible sur notre site.

Les enquêtes de voirie

à l'usage de tous les acteurs de l'enquête publique

Hors série
n° 2

Collection
thématique
de la CNCE

PRÉAMBULE	3	5.7. La déclaration d'utilité publique du projet autoroutier.....	38
1 - INTRODUCTION.....	8	5.8. Jurisprudence.....	38
1.1 Le nouveau code des relations entre le public et l'administration.....	8	6 - LES ROUTES NATIONALES	39
1.2. L'application de ces dispositions aux enquêtes de voirie.....	9	6.1. Classement et déclassement des routes nationales	39
2 - NATURE JURIDIQUE DES VOIES		6.2. Alignement des routes nationales	40
DU TERRITOIRE COMMUNAL	11	7 - LES ROUTES EXPRESS	43
2.1. Distinction entre voies du domaine public et voies du domaine privé.....	11	7.1. Arrêté conférant le caractère de route express.....	43
2.2. Les chemins et sentiers d'exploitation.....	12	7.2. Décision de création ou de suppression d'un point d'accès à une route express existante	47
3 - LES VOIES COMMUNALES	13	8 - LES ROUTES DÉPARTEMENTALES..	51
3.1. Définition	13	8.1. Textes législatifs et réglementaires.....	51
3.2. Cadre des enquêtes concernant les voies communales	14	8.2. Caractéristiques des routes départementales	51
3.3. Textes législatifs et réglementaires.....	14	8.3. Désignation du commissaire enquêteur	51
3.4. Les différentes procédures.....	15	8.4. Arrêté d'organisation de l'enquête.....	52
3.5. Enquêtes relatives au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales	16	8.5. Publicité de l'enquête	52
3.6. Enquêtes relatives au transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique...	19	8.6. Dossier de l'enquête	52
4 - LES CHEMINS RURAUX	23	8.7. Procédure de l'enquête	52
4.1. Définition	23	8.8. Clôture de l'enquête	53
4.2. Ouverture, élargissement et redressement des chemins ruraux.....	24	8.9. Indemnisation du commissaire enquêteur..	53
4.3. Désaffectation et aliénation des chemins ruraux.....	25	8.10. Jurisprudence	53
5 - LES VOIES AUTOROUTIÈRES.....	31	9 - ANNEXES.....	55
5.1. Textes régissant la procédure de l'enquête publique	31	9-1. Exemple d'arrêté d'une enquête de déclassement d'une voie communale	56
5.2. En préalable à l'enquête	32	9-2. Exemple d'arrêté d'une enquête d'aliénation d'un chemin communal.....	58
5.3. Contenu du dossier d'enquête	32	9-3. Exemple d'une lettre de mise en demeure adressée aux propriétaires riverains d'un chemin rural	60
5.4. Déroulement de l'enquête.....	34	9-4. Exemple d'une feuille de demande d'indemnisation du commissaire enquêteur	61
5.5. Rôle du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête à la clôture de l'enquête	34	9-5. Textes régissant les vacations et frais d'une demande d'indemnisation	64
5.6. À l'issue de l'enquête publique	37	9-6. Fiche à joindre par le commissaire enquêteur à sa demande d'indemnisation	67
		9-7. Exemple de lettre adressée à un maire ayant demandé un devis à un commissaire enquêteur	69
		9-8. Extraits de jurisprudence.....	70